

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-treizième session

Gaborone, République du Botswana, 28 août-1^{er} septembre 2023

ACCREDITATION DES ACTEURS NON ÉTATIQUES RÉGIONAUX N'ENTREtenant PAS DE RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS POUR QU'ILS PUISSENT PARTICIPER AUX SESSIONS DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR L'AFRIQUE

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport établi par le Secrétariat sur l'accréditation des acteurs non étatiques régionaux n'entretenant pas de relations officielles avec l'OMS pour qu'ils puissent participer aux sessions du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique et ayant pris note dudit rapport qui est présenté sous forme d'Annexe 1 du Document AFR/RC73/2, a décidé :

1. d'approuver les modifications à la procédure d'accréditation qui permettent :
 - a) la soumission, par des acteurs non étatiques, de demandes et de rapports *via* une plateforme en ligne et la publication de leurs informations, et
 - b) l'extension du processus d'appel à candidatures annuel au-delà des deux premières années consécutives et aussi longtemps que la situation l'exigera ;
2. d'approuver l'accréditation de huit acteurs non étatiques régionaux recommandés par le Sous-Comité du Programme pour qu'ils puissent participer aux sessions du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique. Il s'agit de l'African Forum for Primary Health Care (AfroPHC) ; de l'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA) ; de la Fondation Elizabeth Glaser pour la lutte contre le sida pédiatrique (EGPAF) ; de la Fédération africaine des Associations des Étudiants en Médecine (FAMSA) ; de la Fédération internationale des personnes atteintes d'hydrocéphalie et de spina-bifida (IF) ; de Médecins d'Afrique (MDA) ; de l'Université Numérique Francophone Mondiale (UNFM) ; et du West African Institute of Public Health (WAIPH).